

**CONSEIL DE DIRECTION****PROCES-VERBAL****de la séance du 27 avril 2009****Présents**

Laurent GERMAIN, Emmanuel GOLDSTEIN, François HEILBRONN, Christian LEQUESNE, Bruno MAQUART, François RACHLINE.

Manon AUBRY, Arnaud BONTEMPS, Céline RAMSTEIN, Valentin LAUTIER, Maxime QUENIN, Erwan SCOARNEC, Sébastien JANICOT.

Ahmed BEKKOUCHE, Margarete STURM-FOUCAULT, Myriam DUBOIS-MONKACHI.

Jean-Emmanuel COMBES, Michel PEBEREAU.

**Absents ou excusés**

Erhard FRIEDBERG (procuration Michel PEBEREAU), Maxime SAADA (procuration Emmanuel GOLDSTEIN).

Diego MELCHIOR.

Marie-Louise ANTONI (procuration Michel PEBEREAU), Jean-Claude CASANOVA (procuration Christian LEQUESNE), Jean-Paul FITOUSSI (procuration François RACHLINE), Marie-Pierre de la GONTRIE, Paul PENY (procuration Bruno MAQUART), Jean-François SIRINELLI (procuration Christian LEQUESNE), Annie THOMAS (procuration Michel PEBEREAU).

**Assistaient à la réunion**

Richard DESCOINGS

Hervé CRÈS

Nadia MARIK

Cédric PRUNIER

Jean-Baptiste NICOLAS

Richard COLLINS

Nelly ANTOINE

Isabelle HOMONT

directeur,

directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,

directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,

directeur de la scolarité,

directeur des études,

responsable du service des langues,

représentante du recteur,

assistante de Hervé Crès.

\*\*\*\*

- |      |   |       |
|------|---|-------|
| I.   | Bi-cursus de licence Paris IV-Sciences Po : présentation des maquettes. | p. 2  |
| II.  | Programme « Aptitudes managériales / <i>Management skills</i> ».        | p. 5  |
| III. | Réforme de l'enseignement de l'anglais.                                 | p. 9  |
| IV.  | Propositions pour le doctorat <i>honoris causa</i> de l'IEP de Paris.   | p. 15 |
| V.   | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 16 mars 2009.      | p. 16 |
| VI.  | Echange d'informations sur des questions diverses.                      | p. 17 |

**CONSEIL DE DIRECTION**  
**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2009**

La séance est ouverte à 8h35 sous la direction de Richard DESCOINGS et sous la présidence de Michel PEBEREAU.

Michel PEBEREAU déclare en préambule que Mathieu CREUX, démissionnaire, est remplacé par Erwan SCOARNEC. Il décline ensuite les différentes procurations.

**I. Bi-cursus de licence Paris IV-Sciences Po : présentation des maquettes**

Hervé CRES présente les maquettes de la filière de double licence « Humanité littéraire et Sciences sociales ». Cette double licence, créée en coopération avec l'université de Paris IV, consiste à amener vers Sciences Po les élèves réticents à renoncer aux canons de l'enseignement universitaire classique. Elle s'articule sur deux filières, une première en Lettres et une seconde en Philosophie.

La filière Lettres

Elle comprend les quatre modules classiques de formation « Licence de lettres » du cursus de Paris IV:

- *Un module de culture littéraire française :*
  - Au 1<sup>er</sup> semestre : *XIXe – XXe*
  - Au 3<sup>ème</sup> semestre : *XVIIe – XVIIIe*
  - Au 4<sup>ème</sup> semestre : *Moyen âge et Renaissance*
- *Un module de littérature européenne et littérature comparée*, qui répond à la place centrale réservée par Sciences Po aux enseignements ayant trait à l'Union Européenne et à l'Europe. Ce module se déploie sur les deux semestres de printemps (S 2 et S 4)
- *Un module de culture antique*
  - 1<sup>er</sup> semestre : *culture grecque*
  - 2<sup>ème</sup> semestre : *culture latine*

➤ 3<sup>ème</sup> semestre : *cultures grecque et latine tardives*

- *Un module d'étude de la langue française*, qui comprend l'étude de la grammaire et de l'histoire au premier semestre, ainsi qu'un module de rhétorique, et un autre de langues européennes au semestre d'automne de la deuxième année, afin de marquer le rapprochement avec la tradition de l'enseignement à Sciences Po.

### La filière Philosophie

Elle comprend les trois grands modules classiques de formation de premier cycle du cursus de Philosophie de l'université Paris IV:

- *Un module de Philosophie générale et Cultures européennes*, sur les quatre semestres ;
- *Un module d'Histoire de la philosophie – médiévale et contemporaine*, sur les quatre semestres ;
- *Un module d'Histoire et philosophie des sciences* (choisi en coopération avec Sciences Po) :

➤ *Logique et argumentation*

➤ *Éthique*

➤ *Esthétique et Histoire de l'Art*

Hervé CRES passe ensuite à la présentation du cursus de Sciences Po, mais précise qu'il souhaite davantage insister sur le régime de la première promotion 2009-2012, dans la mesure où le régime de la seconde promotion sera adapté aux éléments de réforme du curriculum de Bachelor qui seront présentés en juin.

- *La séquence classique d'enseignement d'histoire, d'institution politique et d'économie au premier et second semestre.*
- Cette séquence comprend *un projet créatif personnel* que l'Institut souhaite, à terme, placer au cœur du curriculum Bachelor de Sciences Po.
- *L'accès aux cours magistraux emblématiques de l'Institut et l'accès à un portefeuille de cours et de séminaires transdisciplinaires.*

### Questions & réponses

Au nom de l'UNEF, Céline RAMSTEIN remercie la direction pour avoir communiqué sur ces maquettes. Elle souhaite que la direction, sensible aux observations faites par l'UNEF au dernier Conseil de Direction, puisse à terme apporter des réponses aux questions posées par l'UNEF sur l'ensemble des cursus. Revenant sur la présentation, Céline RAMSTEIN souhaite savoir pourquoi les cours transdisciplinaires ont-ils uniquement été instaurés en deuxième année. Dans le même ordre d'idées, elle fait observer que quelques élèves de première année ont manifesté leur désir de suivre ce cursus [dès la deuxième année]. Aussi souhaite-t-elle que

la direction crée une information claire et précise à destination des étudiants actuellement en première année.

Maxime QUENIN déclare également être satisfait de la présentation de ce projet. Il demande cependant un complément d'information sur les points suivants :

- La possibilité de réaliser le projet créatif personnel dans le cadre d'un groupe, à l'instar des projets collectifs ;
- La raison du changement de nom de l'Union européenne 2 de la promotion 2009 à la promotion 2010.

À son tour, François HEILBRONN estime que cette présentation est très intéressante, mais s'interroge sur les modalités d'accréditation des UV pour les étudiants présents à l'étranger, notamment en dehors de la zone européenne.

Hervé CRES explique à Céline RAMSTEIN qu'à ce stade, il n'existe pas de possibilité de cursus transdisciplinaire en 1<sup>ère</sup> année. Les étudiants doivent en effet maîtriser des éléments disciplinaires fondamentaux avant de pouvoir s'orienter vers la transdisciplinarité. Il souligne que cette stratégie sera conservée dans la prochaine maquette. En revanche, Hervé CRES rappelle que les étudiants de 3<sup>ème</sup> année à l'étranger ont accès aux cours transdisciplinaires des universités partenaires.

Par ailleurs, Hervé CRES indique que les difficultés rencontrées par l'établissement, notamment en termes de ressources, ne permettront pas aux étudiants de 2<sup>nde</sup> année d'accéder à cette nouvelle filière.

À la question de Maxime QUENIN relative au projet créatif personnel, Hervé CRES répond que ce projet est le fruit d'une idée émergente, visant à comprendre comment les étudiants peuvent être placés dans une posture de création dès leurs premiers pas dans l'établissement. Cela n'a donc rien à voir avec les projets collectifs, qui interviennent plus tardivement et obéissent à une logique stricte de professionnalisation. Les projets créatifs personnels tendent au contraire à développer des attitudes créatives, à travers des ateliers d'écriture, des ateliers vidéo... soit différentes pratiques artistiques, susceptibles à terme d'être développées à grande échelle.

Concernant le changement de nom de l'Union européenne 2, Hervé CRES explique que cette UE est comprise dans le label Droit. Cela étant, cette nouvelle dénomination n'implique aucun changement radical de contenu.

À la question de François HEILBRONN sur l'obtention de la licence, Hervé CRES explique que la validation de la troisième année obéira aux standards de l'Institut pour les étudiants à l'étranger. Elle fait donc l'objet d'une reconnaissance pleine et entière en termes de crédits alloués (60) par Paris IV. Les étudiants se voient attribuer le grade de licencié dès lors que l'ensemble des crédits sont obtenus.

Manon AUBRY demande à ce que davantage de précisions soient apportées sur le double cursus.

Hervé CRES explique que la stratégie de l'institut est d'attirer sur ses bancs des étudiants qui souhaitent avoir une formation obéissant aux classiques disciplinaires développés dans les universités, notamment parisiennes. À terme, et si elle se révèle payante, cette stratégie pourrait être appliquée à de nouveaux cursus. Mais compte tenu du grand nombre d'étudiants

déjà intéressés par cette formule, il est nécessaire de se pencher sur la question de l'harmonisation des processus et des enseignements de Sciences Po et des universités partenaires. Dans cette idée, Hervé CRES propose qu'un groupe de travail Commission Paritaire et Conseil de Direction organise une session qui abordera les principes [et les problématiques] de cette harmonisation. Hervé CRES évoque de nombreuses difficultés techniques afférentes au principe de double cursus, comme l'harmonisation des emplois du temps.

## **II. Programme « Aptitudes managériales / *Management Skills* »**

En préambule, Hervé CRES rappelle quelques éléments de contextes relatifs à ce programme : plusieurs alertes sont ainsi revenues de « Sciences Po Avenir », la direction en charge de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Le nombre d'offres d'emploi postées sur le site de Sciences Po Avenir a ainsi diminué de 37 % au premier bimestre de l'année 2009, de 38 % en mars, et de 53 % en avril.

Pour répondre à cette urgence, des actions structurelles ont été menées pour renforcer la diversification des débouchés de l'Institut :

- Attirer de nouvelles catégories de recruteurs via l'organisation de forums (Hervé CRES indique que le deuxième forum pour les métiers du luxe s'est tenu le 23 avril et a rencontré un certain succès ;
- Multiplier les présentations d'entreprise, les tables rondes, et les enseignements électifs de découverte des métiers auxquels les étudiants de masters ne pensent pas *a priori* ;
- Poursuivre des objectifs de diversification de l'offre de masters, avec l'ouverture, l'an prochain, d'une nouvelle filière « Corporate Management », qui doit favoriser l'orientation des étudiants vers les secteurs industriels.

Hervé CRES rappelle que la diversification de l'offre est toujours une clef pour s'assurer contre les fluctuations du marché de l'emploi, en particulier sectorielles. Il signale en outre que le secteur public de l'économie sociale et solidaire est actuellement le seul secteur qui résiste en termes d'offre d'emplois. Il apparaît donc important que Sciences Po améliore ses positions sur celui-ci.

Au-delà de ces actions structurelles, Hervé CRES observe la nécessité de répondre à l'urgence de ses fluctuations sectorielles par :

- une intensification des activités de coaching et de conseil ;
- la constitution d'une *fonction de placement*, avec la création de trois postes dédiés, dont un déjà occupé ;
- la multiplication des stages, qui constituent l'un des principaux pivots d'entrée dans la vie active.

Hervé CRES décline ensuite les services pédagogiques et les services d'accompagnement de Sciences Po Avenir, qui permettent de développer le programme « aptitudes managériales » :

- la prise en charge et le suivi personnalisé des jeunes diplômés par un chargé de mission de Sciences Po Avenir ;
- la possibilité de prendre ou de reprendre l'ensemble des modules spécifiques de renforcement des aptitudes managériales, avec des offres de séminaires le week-end ;
- les droits de tirage sur les modules de préparation à l'entrée sur le marché du travail ;
- un droit d'accès à tous les forums organisés par Sciences Po ;
- l'accès au laboratoire de langues et à la plate forme d'e-learning pour la préparation des certifications à un niveau d'anglais ;
- la possibilité de bénéficier d'une convention de stage.

Richard DESCOINGS déclare ne pas être inquieté par l'entrée sur le marché du travail des jeunes diplômés de 2009, ce malgré les réorientations ou les allongements de la durée de recherche d'emploi. En revanche, il estime qu'il est très important pour les élèves de comprendre que le diplôme leur permet de mettre le pied à l'étrier dès leur entrée dans le marché du travail. Il fait encore observer que le diplôme de Sciences Po ne constitue pas un droit de réception automatique à un concours administratif. Qu'il s'agisse des domaines publics ou privés, l'emploi sera de plus en plus conditionné aux qualités personnelles d'humilité et d'engagement des candidats. Ainsi, tout ce qui permettra de mettre en valeur et d'aiguiser ces qualités constituera un atout important. Pour Richard DESCOINGS, le contentement de soi ou le sentiment de supériorité nourri par le prestige de Sciences Po ne doivent pas occulter le fait que le candidat est dans une position de demandeur.

### Questions & réponses

Sébastien JANICOT estime que l'annonce de ce programme et de ses mesures structurelles est une bonne nouvelle pour l'institut et ses étudiants. Son syndicat se réjouit donc de la réactivité de la direction face à la conjoncture actuelle. Néanmoins, il souhaite avoir quelques précisions sur les éléments suivants :

- la durée du programme ;
- les estimations de la direction sur le nombre d'inscriptions visées ;
- la possibilité de l'élargissement de Sciences Po Avenir, dans la mesure où les ateliers existants sont déjà très sollicités par les étudiants de masters ;
- la durée du stage ;
- la nouvelle filière « Corporate Management ».

En qualité de président des anciens de Sciences Po, Jean-Emmanuel COMBES se réjouit du programme qui vient d'être décliné par Hervé CRES. Il souligne les effets de synergie avec Sciences Po qui pourrait résulter de l'ouverture d'un tel programme à tous les anciens.

Michel PEBEREAU suggère que les anciens élèves puissent participer au financement de ce programme.

Maxime QUENIN demande si les participants à ce programme pourront profiter de l'incubateur d'entreprise.

Manon AUBRY se réjouit à son tour de la réactivité de Sciences Po face à la conjoncture. En revanche, elle demande que les forums et autres services évoqués par Hervé CRES puissent être rendus accessibles aux personnes en cours de formation, et non réservés à l'usage des seuls diplômés. Elle fait également remarquer qu'en l'état actuel des choses, ces services répondent à un problème conjoncturel. Or, ils pourraient être définitivement intégrés à Sciences Po s'ils se révélaient *en soi* efficaces. Enfin, estimant que les étudiants doivent conserver une base de connaissance académique indispensable, elle incite à faire preuve de vigilance vis-à-vis de la professionnalisation à outrance.

François HEILBRONN indique avoir été approché par des étudiants en master « Finance et Stratégie » au début de ce semestre. Ces étudiants lui ont demandé d'intervenir au sein de Sciences Po Avenir afin que soient organisées des interviews de recrutement identiques à celles pratiquées par les cabinets-conseils. François HEILBRONN estime qu'il s'agit d'une excellente idée, car selon ses remontées, les cabinets-conseils privilégient aujourd'hui l'embauche des candidats issus des écoles de commerce, beaucoup mieux préparés à la forme de l'entretien en termes de CV, de présentation vestimentaire et de techniques d'entretien que les étudiants de Sciences Po. François HEILBRONN rapporte avoir lui-même constaté des erreurs formelles des étudiants de Sciences Po au cours de simulations d'entretien. Ces lacunes ont également été rapportées par l'ensemble des maîtres de conférences de Stratégie, après qu'il leur eut été demandé de consacrer deux heures d'entretien-conseil à leurs étudiants. Les principales remontées négatives sont identiques : les étudiants sont bons sur le fond, mais pêchent sur les qualités techniques et formelles.

Pour François HEILBRONN, il est essentiel de travailler à l'amélioration de ces aspects. Il est tout aussi essentiel d'envisager l'extension de ces entretiens-conseils à l'ensemble des masters liés aux métiers des entreprises.

Michel PEBEREAU approuve les propos de François HEILBRONN et estime cette action de formation/simulation très importante, non seulement en raison des circonstances qui viennent d'être évoquées, mais également de façon structurelle, pour renforcer la compétitivité de Sciences Po vis-à-vis des écoles de commerce, visiblement plus performantes dans ce domaine. Comme l'a souligné Richard DESCOINGS, l'entrée dans les grandes entreprises ne dépend pas seulement de l'évaluation d'un certain niveau de connaissance, mais aussi de la mise en évidence des qualités de personnalité ce dont Sciences Po ne tient pas suffisamment compte à l'heure actuelle. Michel PEBEREAU cède ensuite la parole à Hervé CRES pour les réponses aux questions.

Hervé CRES décline les réponses aux questions de Sébastien JANICOT :

- sur la durée du programme, l'inscription est semestrielle, mais l'étudiant peut choisir de suivre le programme sur deux semestres, selon la durée de son stage, qui est de 6 ou de 12 mois ;
- sur le nombre d'inscription visé, quelques 1300 élèves vont être diplômés cette année (dont 25 % d'élèves étrangers). La direction n'anticipe pas plus d'une centaine d'élèves inscrits au programme. Hervé CRES souligne la capacité de Sciences Po Avenir d'absorber les activités de formation. Il indique que le service de

Sciences Po Avenir était en 2007 composé de 7 personnes à temps plein. Passé à 9 personnes en 2008, ce service passera à 13 personnes en 2009. Cette augmentation significative des effectifs permettra non seulement de développer la fonction de placement, mais également de déployer l'ensemble de l'offre pédagogique de formation aux aptitudes managériales ;

- sur la nouvelle filière « Corporate Management », Hervé CRES explique qu'elle vise à mieux préparer les élèves aux métiers de la gestion des entreprises industrielles. Le curriculum va proposer des enseignements de stratégie, d'économie industrielle, de management de la chaîne logistique (supply chain management), de contrôle et de pilotage de la chaîne de performance, de théories de l'organisation, de gestion des systèmes d'information, d'audit interne et de contrôle des risques.

À propos de ces 1300 élèves, Richard DESCOINGS rappelle le conseil au souvenir des polémiques sur l'explosion supposée du nombre d'élèves de Sciences Po. Bien qu'il y ait aujourd'hui davantage d'élèves, les deux sessions permettent aux candidats issus de Sciences Po d'arriver sur le marché du travail de façon plus fragmentée. Par ailleurs, Richard DESCOINGS rappelle que l'année dernière, 25 % des 1100 diplômés de Sciences Po étaient de nationalité étrangère, ce qui signifie que le nombre de diplômés sur le marché du travail national français n'est pas aussi important qu'on aimerait le croire.

À la question de Maxime QUENIN relative à l'incubateur d'entreprises, Hervé CRES répond qu'il est ouvert à tous les jeunes diplômés de Sciences Po, ainsi qu'aux étudiants encore en cours de scolarité et à leurs partenaires. Il arrive ainsi que les personnes utilisant l'incubateur ne soient pas diplômés de Sciences Po. L'incubateur est donc extrêmement ouvert à toute la communauté des jeunes entrepreneurs, et, *a fortiori*, aux jeunes diplômés.

À la question de Manon AUBRY sur les développements de Sciences Po Avenir, Hervé CRES indique que 927 élèves sont passés par les formations de Sciences Po Avenir, et que ce nombre est en grande croissance par rapport à l'an dernier.

À propos de l'enseignement académique, Hervé CRES déclare être extrêmement sensible au fait de ne pas professionnaliser le master à outrance. Sciences Po va poursuivre ses investissements dans l'enseignement fondamental, qui constitue, par rapport aux établissements concurrents, l'un de ses principaux atouts.

Nadia MARIK revient sur les propos de Manon AUBRY et fait observer que les techniques utilisées pour aborder le marché du travail sont différentes de celles utilisées pour aborder l'université. Cela étant, elle explique que les entreprises adhèrent complètement au modèle pédagogique de Sciences Po, différent de celui des écoles de commerce. Ces entreprises sont ainsi très attachées au fait que l'un des piliers éducatifs de Sciences Po concerne les fondamentaux des sciences humaines et sociales, qui offrent un éventail de possibilités beaucoup plus large aux candidats issus de l'Institut. Pour Nadia MARIK, il n'y a donc pas d'antinomie entre une formation fondamentale robuste et l'acquisition des compétences décrites par François HEILBRONN.

Emmanuel GOLDSTEIN s'interroge sur la durée du programme et l'échelonnement des frais.

Hervé CRES explique que le programme est semestriel ou annuel et les étudiants s'acquittent des droits de scolarité chaque semestre, pour un semestre passé.

Michel PEBEREAU donne lecture du projet de résolution puis le soumet au vote

*Le programme « Aptitudes managériales/Management Skills » est un programme visant à offrir aux jeunes diplômés qui le souhaitent une formation avancée aux techniques de management, à travers des modules de formation spécifiques et la réalisation d'un stage.*

*Les droits d'inscription à ce programme sont fixés à 25% du montant des droits d'inscription annuels en master.*

*Le programme fera l'objet d'une évaluation complète avant le 31 décembre 2009. Le conseil de direction sera informé des résultats de cette évaluation et invité à se prononcer sur une éventuelle reconduction du programme avant le 31 mars 2010.*

- *Le projet est adopté à l'unanimité*

### **III. Réforme de l'enseignement de l'anglais**

Cédric PRUNIER déclare qu'en raison de son importance pour les débouchés professionnels d'une part, et des vives critiques formulées par les organisations syndicales d'autre part, l'enseignement des langues est un sujet de préoccupation constant pour la direction de Sciences Po. Ces divers éléments ont amené la direction de la scolarité à créer un groupe de travail et à une analyse approfondie de la situation et à trouver la mise en place d'une triple évaluation :

- un audit d'organisation et de fonctionnement du département.
- une enquête de satisfaction, menée par TNS Sofres auprès des enseignants, des élèves et des principaux recruteurs de Sciences Po.
- un benchmark réalisé par la Junior Entreprise de Sciences Po auprès de la Bocconi de Milan, le MGIMO de Moscou, la LSE de Londres et HEC.

Ce bilan a fait apparaître des éléments satisfaisants. Il faut remarquer en particulier que la politique de priorité donnée à l'anglais il y a trois ans a donné de bons résultats et marqué une progression notable du niveau dans cette langue.

L'organisation du département a été considérée comme efficace, et le benchmark place l'institut dans une bonne position (excepté le MGIMO, qui peut être assimilé à une école de langues). En revanche, Cédric PRUNIER fait observer que l'enquête TNS et les groupes de travail ont permis de déceler une insatisfaction profonde des élèves et des enseignants, avec une concentration des critiques adressées au dispositif pédagogique, et en particulier le système de niveau qui prévaut aujourd'hui.

Ce système serait ainsi peu incitatif en termes de progression (aucune conséquence n'est tirée d'un mauvais niveau d'anglais), peu lisible, et laissé à la subjectivité de l'enseignant ou de l'élève. Enfin, les évaluations des enseignements des langues sont aujourd'hui les plus faibles de tous les enseignements dispensés à Sciences Po.

Pour ces raisons, un nouveau dispositif est proposé pour une mise en place à la rentrée prochaine.

Il est proposé que l'obtention du diplôme de Sciences Po soit conditionnée à l'atteinte d'un niveau C1, correspondant au niveau attendu des universités anglo-saxonnes pour suivre un cours en anglais, ce qui remédierait à l'un des principaux défauts du système actuel : compensant l'absence actuelle de certification du niveau de sortie, cette certification serait soit réalisée en interne par un examen de Sciences Po, soit de façon externe, par l'utilisation des tests les plus reconnus (IELTS-TOEFL-TOIC).

La direction souhaite articuler ce dispositif sur un principe de liberté et de responsabilité de l'élève : la progression dépendant du travail de l'étudiant, la direction souhaite qu'il n'y ait plus de notes pour passer d'un niveau à l'autre. La direction souhaite également soustraire les élèves à l'obligation de s'inscrire en anglais dès lors que ceux-ci estiment avoir atteint un niveau d'anglais suffisant. En revanche, elle souhaite multiplier les travaux personnels des étudiants en développant des outils e-learning.

Ce dispositif s'articulerait sur :

- des heures d'enseignement en présentiel (cours classiques) ramenés à 50% des volumes actuels ;
- un logiciel de référence (base Cambridge University Press) d'apprentissage ;
- une plate forme d'accompagnement des élèves, récapitulant un grand nombre de sites gratuits et d'outils, permettant ainsi aux enseignants de se comporter en prescripteur en recommandant aux élèves de travailler des règles et des exercices précis ;
- un tutorat, *les permanences de langue*, permettant de revenir sur certains points en petits groupes ou de façon individuelle. La direction propose de doubler la portée de ce dispositif, de façon à pouvoir repêcher les élèves en difficulté et les ramener au niveau nécessaire à la diplomation ;
- le développement des enseignements en anglais au sein de l'institut, pour parvenir à court terme à des formations entièrement en anglais au niveau master.

Cédric PRUNIER précise que ce dispositif, présenté en Commission paritaire, a été validé à l'unanimité le 17 novembre dernier. La direction propose l'évaluation de ce dispositif au bout d'un an, de façon à prévoir son extension possible à d'autres langues.

Cédric PRUNIER cède la parole à Richard COLLINS, pour la présentation des outils.

Pour pallier les difficultés des élèves à travailler leurs structures de langues, Richard COLLINS propose deux dispositifs utilisés par la Cambridge University Press, ainsi qu'un troisième, qui regroupe plus d'une centaine de liens Internet indexés sur une charte de langues.

- Le premier outil Road To I Else, utilisé par la Cambridge University Press, s'adresse exclusivement aux étudiants de premier cycle. Il propose 120 heures de formation interactive et un test [final], indispensable au départ à l'étranger en troisième année. Les exercices proposés par ce logiciel visent à maîtriser les compétences d'écoute, d'élocution et de rédaction écrite. Les exercices correspondent aux tests que les étudiants doivent passer en troisième année. Ce produit permettra à tous les étudiants

de premier cycle de s'affranchir des contraintes de plage horaires et être utilisé chez eux en vérifiant les erreurs commises et en favorisant les interactions avec le module.

➤ *Richard COLLINS procède à la présentation vidéo du produit*

- Le deuxième outil, qui a fait l'objet de 6 mois de recherche, se présente comme un compendium vers les produits disponibles en accès libre sur le Net. Tous les points de grammaire proposés dans le compendium incluent entre trois quarts d'heure et une heure de travail. Le compendium comprend également un dictionnaire interactif, des choix de prononciation britannique ou américaine, des indications d'accent tonique et la possibilité de faire varier la quantité de vocabulaire maîtrisé.

➤ *Richard COLLINS procède à la présentation vidéo du produit*

Cédric PRUNIER explique que l'idée est de présenter une longue liste de règles et d'exercices spécifiques. Après avoir ciblé les erreurs de leurs étudiants, les enseignants pourront les renvoyer à l'examen de telle ou telle règle précise. Cédric PRUNIER rend la parole à Richard COLLINS, qui passe au dernier produit.

- Le troisième produit, utilisé par la Cambridge University Press, s'adresse davantage aux étudiants qui souhaitent parfaire leur anglais professionnel. Ce produit propose une sélection de 180 heures de formation sur des aspects du monde professionnel qui s'étendent de la formation à l'expression orale. Le produit peut même enregistrer la voix de l'utilisateur et propose également une sélection de points de grammaire et des séries d'exercices.

En conclusion, Richard COLLINS déclare que pour la première fois, l'institut a la possibilité de rendre ses étudiants parfaitement autonomes. Si les élèves travaillent correctement avec ces outils, ils parviendront à une maîtrise incontestable de la langue anglaise.

Au regard de ces produits de grande qualité, Michel PEBEREAU rappelle que l'objectif est de renforcer la compétitivité du système d'enseignement des langues de l'institut, notamment vis-à-vis des grandes universités étrangères.

### Questions & réponses

Sébastien JANICOT souhaite que les étudiants qui s'abstiennent d'utiliser ses outils puissent néanmoins passer des tests de façon régulière (au moins une fois par semestre), afin de s'assurer qu'ils sont toujours à niveau, et de reprendre des cours au semestre suivant s'ils estiment ne plus l'être. Revenant sur le passage à un système de notation européen, il affirme soutenir ce remplacement, mais aussi militer en faveur de son extension à l'ensemble des langues. Le changement de système pose, en revanche, une question sur le niveau requis (anciennement 4) pour accéder à une deuxième langue. Sébastien JANICOT rappelle par ailleurs que l'UNI soutient la liberté de choix d'une deuxième langue, quel que soit le niveau d'anglais de l'étudiant.

Sébastien JANICOT souhaite également savoir comment le système va être adapté dans les sites délocalisés, qui ont leur propre politique d'enseignement des langues, avec des cours généralement beaucoup plus approfondis qu'en France. Il demande à la direction si ces sites conserveront leurs spécificités.

Enfin, il déclare que l'UNI demande une première évaluation du dispositif après le premier semestre plutôt qu'après un an, de façon à bénéficier d'une première vision du système et procéder à d'éventuels ajustements.

Bruno MAQUART interroge Richard COLLINS sur ces outils qui lui semblent davantage développer les capacités orales que l'expression écrite. Il fait observer que les techniques d'écriture de courriel, de lettre ou de notes, sont toutes aussi importantes que la maîtrise de la langue à l'oral.

Richard COLLINS lui répond qu'en effet, l'expression écrite est plus que jamais indispensable. Celle-ci est très sérieusement prise en charge par le dernier logiciel présenté, qui intègre des tests de compétences à l'issue de chaque jeu de quatre unités. Ces tests, poursuit Richard COLLINS, sont beaucoup plus équilibrés que tout ce qui a pu être proposé jusqu'à présent aux étudiants. Ils intègrent les quatre aspects fondamentaux de la langue anglaise : compréhension auditive, expression orale, expression écrite, et compréhension textuelle. Les résultats de ces tests, conclut-il, sont particulièrement performants.

À la question de Sébastien JANICOT sur la généralisation des tests à l'ensemble des étudiants, Richard COLLINS déclare que tous les étudiants pourront avoir accès à ces logiciels, et donc utiliser les tests de validation des logiciels.

Erwan SCOARNEC revient sur la proposition de Cédric PRUNIER de développer des cours en anglais. Il souhaite savoir si cela va concerner l'ensemble des étudiants.

Arnaud BONTEMPS rappelle que l'UNEF soutient ce projet de diversification pédagogique et l'autonomie qu'il entraîne. Au demeurant, il fait observer que l'UNEF demeure très attachée au présentiel des étudiants. En conséquence, Arnaud BONTEMPS souhaite une extension des horaires proposés dans cette réforme, ainsi que la mise en place de cours en groupes plus restreints, avec un nombre maximum d'élèves affiché. Cela, insiste-t-il, ne doit pas être entendu comme une remise en cause des outils présentés, mais s'articuler comme un complément pédagogique. Par ailleurs, Arnaud BONTEMPS déclare que l'UNEF s'associe à la question relative à l'ouverture des sessions de tests d'évaluation à l'ensemble des étudiants, afin de leur permettre de s'évaluer régulièrement, et ce quel que soit l'enseignement qu'ils suivent.

Arnaud BONTEMPS demande également à la direction de se pencher sur la redéfinition du temps présentiel inhérent à la baisse du volume d'enseignement. L'UNEF aimerait ainsi profiter de la réforme de l'enseignement de l'anglais pour améliorer la diversification des outils, et réfléchir au travail effectué dans le temps présentiel et à la nouvelle charge horaire.

Arnaud BONTEMPS invite également la direction à faire preuve d'une certaine vigilance quant aux objectifs affichés de résultats aux examens et des risques de bachotage afférents au nouveau dispositif d'enseignement. Revenant sur la diversification des outils pédagogiques et l'augmentation du nombre de places en laboratoire de langues, il fait observer que cela ne doit pas conduire à une remise en cause du présentiel au profit du e-learning.

Il déclare enfin abonder la proposition de Sébastien JANICOT sur la liberté de choix de la deuxième langue dès les premiers cycles, car il considère qu'une langue doit s'apprendre dans la durée, ce qui n'est pas mentionné dans le document. Selon l'UNEF, ces deux apprentissages ne sont pas incompatibles.

Michel PEBEREAU objecte que la question de la deuxième langue n'a pas à intervenir dans le présent débat, qui a trait à l'enseignement de l'anglais.

Margarete STURM-FOUCAULT fait observer qu'un certain nombre d'étudiants passent l'IELTS ou le TOEFL au cours de leur deuxième année pour préparer leur départ à l'étranger. L'IELTS et le TOEFL ayant une validité de deux ans, elle souhaite savoir si ces étudiants seront tenus de repasser les tests pour obtenir leur diplôme.

Par ailleurs, elle aimerait savoir si les conférences thématiques seront maintenues, et s'interroge sur l'impact des créneaux horaires. Margarete STURM-FOUCAULT explique également que si de nombreux professeurs d'anglais sont enthousiastes vis-à-vis de ces perspectives de changement, des inquiétudes demeurent quant au nombre d'heures qui leur sera confié et quant à la redéfinition de leurs missions, soit autant d'éléments qui ne sont pas précisés dans le document de présentation.

Margarete STURM-FOUCAULT évoque ensuite un problème survenu dans le cadre du laboratoire de langues au premier semestre : le laboratoire 311 a été occupé par la formation obligatoire à la recherche documentaire, ne laissant plus que 16 places disponibles aux autres étudiants. Revenant sur le doublement des permanences qu'elle estime être une très bonne chose, Margarete STURM-FOUCAULT craint que cela reste insuffisant au regard du faible nombre d'étudiants qui peuvent en bénéficier (pas plus d'une vingtaine).

Enfin, Margarete STURM-FOUCAULT indique que le remplacement du matériel de la salle 306, prévu cette année, pourrait permettre d'agrandir la salle, et proposer une dizaine de postes en plus.

Manon AUBRY fait observer qu'en vertu de la flexibilité permise aux étudiants par ce nouveau dispositif, l'établissement ne sera plus en capacité de mesurer le nombre exact d'élèves qui prendront des cours d'anglais et donc, de définir le nombre nécessaire de professeurs. Cette flexibilité offerte aux étudiants n'est donc pas sereine pour les professeurs d'anglais, et Manon AUBRY questionne la direction sur les modalités de leur embauche.

Elle évoque ensuite la gratuité de la certification interne, qui ne figure pas dans le document de présentation. Enfin, elle revient sur les cours donnés directement en anglais, et souhaite savoir si ceux-ci vont être étendus dès la première année, et sous quelles conditions.

Laurent GERMAIN déclare être surpris par la répartition de l'enseignement des langues figurant en page 1 du document de présentation. Il s'étonne du faible nombre d'élèves étudiants les langues des pays émergents, en particulier les langues chinoises, portugaises et russes. Il demande si la direction va se donner les moyens d'inciter davantage d'étudiants à se tourner vers les langues des marchés stratégiques.

Hervé CRES fait observer que l'enseignement des autres langues que l'anglais ne figure pas à l'ordre du jour. Pour autant, il fait observer que le point soulevé par Sébastien JANICOT concernant le libre choix d'une deuxième langue ne rencontre pas l'adhésion de la direction, exception faite du cas où ces langues seraient également disponibles en e-learning. Or, cette expérience ne doit pour le moment être menée que pour l'anglais.

À propos du volume d'heures de formation en présentiel, Hervé CRES déclare qu'il sera réduit de moitié pour l'étudiant, mais qu'il sera toujours présent sous forme de guide d'orientation. Au-delà du maintien des heures de présentiel, Hervé CRES fait remarquer que les efforts consacrés pour assurer la mise en place et le suivi des outils de gestion, d'e-learning, de plate forme d'accompagnement et de tutorat individuel, doivent être pris en considération. Hervé CRES insiste d'ailleurs sur le tutorat individuel, qui va permettre aux étudiants d'accéder aux ressources spécifiques des enseignants et des enseignants chercheurs.

Cédric PRUNIER reprend les questions relatives à la généralisation des tests et explique que certains pourront être effectués en ligne. Il déclare en outre que la certification en fin de parcours, équivalente au grand oral de langue, sera gratuite.

Concernant le point relatif à la période de validité des tests évoqué par Margarete STURM-FOUCAULT, Cédric PRUNIER estime que de nombreux étudiants auront intérêt à repasser ces tests pour renforcer leurs profils en terme de débouchés professionnels et pourront librement opter pour la certification externe.

Par ailleurs, la direction pense changer les règles d'admission en master, en demandant un niveau minimum par certification externe.

À propos de l'accès aux secondes langues, Cédric PRUNIER explique que les étudiants jouissent d'un principe de libre accès d'extension aux deuxièmes langues, avec l'e-learning. Cédric PRUNIER rappelle cependant le principe de priorité à l'anglais défini par la direction, dont l'objectif est de voir tous les étudiants maîtriser cette langue. S'il admet que les étudiants puissent éprouver des difficultés à apprécier cette règle, il considère que chaque étudiant doit être en mesure de prouver son niveau d'anglais avant d'envisager l'apprentissage d'une deuxième langue. Cela étant, il fait observer que cette règle a été assouplie à la suite des nombreuses remarques formulées par les organisations syndicales. Aujourd'hui, les étudiants ayant un bon niveau de deuxième langue peuvent poursuivre son étude.

Cédric PRUNIER ajoute à l'attention de Laurent GERMAIN que la direction souhaite ouvrir un groupe de travail sur les langues dites « stratégiques », à savoir celles qui ouvrent le plus de débouchés professionnels. Il sera ainsi question d'analyser comment les prés requis de l'anglais pourront être revus à la baisse (au niveau 3, par exemple) pour favoriser l'accès à ces langues.

Sur la question des sites délocalisés, Cédric PRUNIER affirme qu'ils conserveront leurs spécificités. Quant à l'évaluation du dispositif au terme du premier semestre de sa mise en place, il propose qu'une réflexion soit menée dans le cadre du groupe de travail, même s'il lui semble logiquement préférable d'envisager cette étude au terme d'un an, passée la diplômation. Cédric PRUNIER fait remarquer qu'à l'heure actuelle, 82 % des élèves sont en mesure d'être diplômés et que l'objectif est d'y adjoindre les 18 % restants.

Revenant sur le développement des cours en anglais, Cédric PRUNIER explique qu'ils concernent l'ensemble des élèves. Si ces cours ne doivent pas constituer une obligation pour les élèves de 1ère année, une réflexion pourrait être menée sur le sujet, de façon à développer un effet d'incitation comparable à celui qui a eu lieu pour les élèves de deuxième année, qui, intéressés par les cours en anglais, ont produit les efforts de nature à améliorer leur niveau d'anglais pour être en mesure de suivre ces cours.

À propos des effectifs, Cédric PRUNIER explique que l'objectif de la réforme est d'abaisser le nombre moyen d'étudiants par groupe : 15 contre 17 actuellement qui recouvre de fortes différences entre les groupes de langues dites « rares », telles que le Tchèque, le Hongrois ou le Polonais, et les groupes d'Anglais (autour de 19-20). Il précise que les chartes devront être redéfinies avec les enseignants de langue, et ajoute que les enseignants ont été étroitement associés au principe de cette réforme à travers l'enquête TNS Sofres.

Évoquant l'ajustement des places en laboratoire de langues demandé par Margarete STURM-FOUCAULT, Cédric PRUNIER indique que la direction souhaite bénéficier d'une salle plus importante. Néanmoins, il rappelle que les laboratoires de langues des universités tendent à disparaître aux profits de salles informatiques ou de l'ordinateur personnel des étudiants, équipés selon une dernière enquête à plus de 94 % à Sciences Po.

À propos des créneaux horaires, Cédric PRUNIER indique que la solution d'une heure + une heure sera choisie dans la mesure du possible et en fonction des contraintes des enseignants. La réduction de 50% des heures fait partie intégrante du dispositif et ne peut être dissociée du reste de la réforme proposée.

Pour ce qui a trait aux certifications internes, Cédric PRUNIER rappelle qu'elles sont gratuites et que la direction adoptera un principe général d'incitation en direction des étudiants pour que ceux-ci s'inscrivent à un cours de langue. De la même manière, tous les étudiants auront la possibilité de s'inscrire aux logiciels d'e-learning, la plate-forme étant disponible sur le site de Sciences Po. Cédric PRUNIER précise que le logiciel COMEST ne nécessite qu'une simple inscription.

Manon AUBRY souhaite savoir comment le système, adopté pour 2009, va-t-il être adapté pour les étudiants en cours de scolarité, notamment les étudiants de quatrième année. Elle demande si le diplôme sera conditionné par le nouveau niveau.

Cédric PRUNIER souhaite qu'il s'agisse d'une obligation pour tous les étudiants qui vont être diplômés, dans la mesure où l'objectif de la réforme est de certifier ce niveau d'anglais. Il propose que la direction adopte une politique relativement souple pour les entrants en cinquième année de l'année prochaine. En revanche, l'application de la règle sera absolue pour les nouveaux entrants en master.

Michel PEBEREAU soumet les principes de la réforme à l'approbation du Conseil de Direction.

- *Les principes présentés sont adoptés à l'unanimité*

#### **IV. Proposition pour le doctorat *honoris causa* de l'IEP de Paris**

Christian LESQUENE rappelle que l'automne prochain verra le 20<sup>e</sup> anniversaire de la chute du mur de Berlin, qui a marqué un changement politique majeur en Europe. À ce titre, deux centres de recherche de Science Po ont décidé de joindre leurs efforts pour organiser un colloque le 23 octobre prochain sur les résonances internationales de cet événement. En parallèle à colloque, il a été proposé de recevoir un grand témoin des changements produits en 1989, susceptible de s'adresser en priorité aux étudiants de Sciences Po. L'ancien président tchèque Vaclav HAVEL a été approché en ce sens. Il a été suggéré au directeur de Sciences Po de profiter de sa présence afin de lui remettre le doctorat *honoris causa*. Christian LESQUENE indique que Vaclav HAVEL a très chaleureusement accepté cet honneur.

Christian LESQUENE insiste sur le fait qu'au-delà de l'homme politique, Vaclav HAVEL est avant tout un grand dramaturge, un homme de lettres qui a consacré un grand nombre de ses travaux à la politique et à l'expérience du pouvoir démocratique. Son dernier livre, écrit en 2007 et traduit en français, revient sur son expérience en tant que chef d'un nouvel état démocratique d'Europe centrale et orientale. Christian LESQUENE précise que Vaclav HAVEL a accepté la proposition sans hésitation, ce qui doit être pris en considération et fortement apprécié, non seulement parce qu'il sera très sollicité à l'automne prochain – notamment aux États-Unis –, mais aussi parce qu'il se montre très sélectif dans ses choix, en raison d'un état de santé fragile lié à ses années d'emprisonnement.

Conformément à la procédure qui régit la délivrance du doctorat *honoris causa* à Sciences Po, l'accord du Conseil de Direction est nécessaire pour poursuivre la procédure auprès des

ministères concernés, en particulier ceux des affaires étrangères et de l'enseignement supérieur.

En l'absence de questions, Michel PEBEREAU soumet la proposition au vote

- *La proposition est adoptée à l'unanimité*

## **V. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 16 mars 2009**

Michel PEBEREAU évoque quelques problèmes de frappe relatifs à ses propres interventions.

Myriam DUBOIS-MONKACHI évoque ses propos, qui, repris en p.11 — « *actuellement, les élèves boursiers ne sont éligibles qu'à un seul établissement* » —, semblent manquer de cohérence.

En p. 10, 4<sup>e</sup> paragraphe, Manon AUBRY remarque qu'il s'agit de cours « transdisciplinaires » et non « pluridisciplinaires ». Par ailleurs, elle fait observer que les frais de scolarité déclinés en p. 6 ne s'élèvent pas à 5000 euros, mais à 12 000 euros pour les étrangers non ressortissants de l'Union Européenne du Campus.

En p. 13 Manon AUBRY indique que la « Commission Paritaire » doit être remplacée par le « Conseil de l'École Doctorale ». Dans le même paragraphe, elle souhaite remplacer le terme de « profs » par le terme d' « enseignants chercheurs ».

Arnaud BONTEMPS indique en p.8 que « *les bourses de mérite* » doit être remplacé par « *ces bourses de mérite* ». En ligne 15 de la même page, il souhaite remplacer « *demande ce qui se passera pour le site de Toulon* » par « *demande l'état d'avancement du dossier concurrent relatif à l'implantation* ».

Michel PEBEREAU invite les membres du Conseil de Direction à faire passer leurs modifications par écrit, et déclare qu'en l'absence d'autres interventions, le procès-verbal est adopté.

## **VI. Échange d'informations sur des questions diverses**

Manon AUBRY explique qu'il avait été prévu d'arrêter le contrôle des cartes à l'entrée depuis la rentrée, or, ce contrôle est toujours effectif. Estimant que la menace sur l'institut s'est estompée et compte tenu du coût que ce dispositif de contrôle entraîne pour l'établissement, Manon AUBRY souhaite que ce contrôle soit levée.

Conformément au principe de précaution, Michel PEBEREAU lui fait observer que la direction seule reste maîtresse de cette décision.

Arnaud BONTEMPS demande à ce que la partie projet de Sciences Po 2013 soit abordée au prochain Conseil de Direction.

Erwan SCOARNEC - peu audible – rapporte que dans le cadre des élections syndicales, il est aujourd’hui techniquement impossible de faire voter l’ensemble des étudiants. Aussi la dernière commission paritaire s’est-elle prononcée sur la création d’un groupe de travail chargé de réfléchir à l’adoption et la mise en place d’un système de vote électronique, qui pourrait être facilement instauré.

Richard DESCOINGS indique que le projet Sciences Po 2013 sera abordé lors d’une prochaine séance du Conseil de Direction, avant la fin de la présente année universitaire.

Nadia MARIK rappelle au sujet du contrôle de cartes que le climat universitaire reste tendu, avec certaines universités encore occupées. En dépit de ce contexte, elle tient à rappeler que Sciences Po est parvenu à conserver ses locaux ouverts et à assurer conférences de méthode et cours, et réussi à faire venir du public extérieur lors d’événements tels que la semaine des arts. Seuls six créneaux horaires ont été annulés, et seront rattrapés au fur et à mesure. Nadia MARIK ajoute que depuis la rentrée, l’institut accepte de faire venir des personnes de l’extérieur, à condition d’obtenir des listes précises. Elle rappelle que de nouvelles manifestations sont prévues et que le système de sécurité doit être en mesure de pallier à tous les risques.

Richard DESCOINGS ajoute que le maintien des enseignements à Sciences Po a un coût qu’il estime sans commune mesure avec l’effondrement de l’image des universités, notamment auprès des lycéens de terminale de cette année. Il indique ainsi que pour l’académie de Paris, seuls 27 % des lycéens de terminale ont demandé l’Université comme premier choix cette année.

Michel PEBEREAU s’associe aux propos de Richard DESCOINGS sur le coût d’une situation qu’il estime aberrante pour l’enseignement français. Il rappelle que toute atteinte au bon fonctionnement du système d’enseignement est une atteinte aux libertés publiques, et ajoute que cette situation tend à ruiner l’image de l’enseignement supérieur français dans les pays voisins.

Michel PEBEREAU remercie l’ensemble des intervenants.

*La séance est levée à 10 h 11*